

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

Lundi le 14 juin 2021 À compter de 18 h 31 Par conférence Zoom

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant

Mairesse

CONSEILLERS(ÈRES)
Armando Melo
Normand Toupin
Barbara Morin
Michel Milette
Luc Vézina

<u>DISTRICTS</u>
Blanchard
Chapleau
De Sève
Ducharme
Lonergan

Marie-Thérèse

Johane Michaud Régine Apollon

Morris

Christian Charron

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Sylvie Trahan

Greffière

Chantal Gauvreau

Directrice générale

Robert Asselin

Directeur général adjoint

Division des services techniques

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.
- Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.

Sylvie Trahan Greffière du conseil municipal

RÉSOLUTION 2021-309

Adoption de l'ordre du jour Sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- Première période de questions (30 minutes)

Aucune guestion



Dépôt du projet de règlement 1290-2 N.S. modifiant le règlement 1290 N.S. sur la gestion contractuelle par des mesures visant à favoriser les biens et services québécois ainsi que les entreprises gui ont un établissement au Québec

Avis de présentation règlement 1290-2 N.S. modifiant le règlement 1290 N.S. sur la gestion contractuelle par des mesures visant à favoriser les biens et services québécois ainsi que les entreprises qui ont un établissement au Québec

Dépôt du projet de règlement 1319 N.S. démolition et reconstruction du chalet Ducharme

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2021-310

Sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- DE PRENDRE ACTE du dépôt du projet de règlement numéro 1290-2 N.S. modifiant le règlement 1290 N.S. sur la gestion contractuelle par des mesures visant à favoriser les biens et services québécois ainsi que les entreprises qui ont un établissement au Québec.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION 2021-311

M. le Conseiller Christian Charron donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un Règlement modifiant le règlement 1290 N.S. sur la gestion contractuelle par des mesures visant à favoriser les biens et services québécois ainsi que les entreprises qui ont un établissement au Québec.

(Règlement 1290-2 N.S.)

RÉSOLUTION 2021-312

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- DE PRENDRE ACTE du dépôt du projet de règlement numéro 1319 N.S. décrétant des travaux de démolition et de reconstruction du chalet Ducharme et décrétant un emprunt au montant de 6 860 000,00 \$ amorti sur une période de trente (30) ans pour en payer le coût.

Adoptée à l'unanimité.



Avis de présentation - règlement 1319 N.S. - démolition et reconstruction du chalet Ducharme

AVIS DE PRÉSENTATION 2021-313

M. le Conseiller Normand Toupin donne avis qu'il présentera, ou qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un Règlement décrétant des travaux de démolition et de reconstruction du chalet Ducharme et décrétant un emprunt au montant de 6 860 000,00 \$ amorti sur une période de trente (30) ans pour en payer le coût.

(Règlement 1319 N.S.)

4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2021-314

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour la fourniture et installation d'équipement de jeux au Parc Guy-Blanchard, la Ville a reçu quatre (4) soumissions ;

ATTENDU QUE l'attribution du contrat s'est faite par voie de pointage à l'aide d'une grille d'analyse ;

ATTENDU QUE reçue, trouvée conforme et a obtenu le meilleur pointage, la proposition de "Équipements récréatifs Jambette inc." a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- QUE la proposition de la soumission de "Équipements récréatifs Jambette inc. ", 700, rue des Calfats, Lévis, (Québec) G6Y 9E6, datée du 14 avril 2021, au montant de 187 445,81 \$ (taxes incluses), pour la fourniture, l'installation d'équipement de jeux au Parc Guy-Blanchard, selon le contrat d'ouvrage 2021-07, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- QUE le contenu du cahier des charges, de la soumission et de tous documents afférents constitue le contrat entre la Ville de Sainte-Thérèse et "Équipements récréatifs Jambette inc".
- NONOBSTANT toute disposition contraire, que sur réception de la présente résolution, le contrat devient complet sans autres formalité ou avis et sans nécessité de signature de contrat d'ouvrage.
- QUE la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au règlement 1313 N.S. du budget des activités d'investissements.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication du contrat 2021-07 fourniture, livraison et installation de modules de jeux au parc Guy-Blanchard



Contrat
2021-60 services
professionnels
en architecture,
plans, devis
et surveillance
pour chalet
Ducharme approbation
de la grille de
pondération

RÉSOLUTION 2021-315

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- QUE la grille établissant le système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du contrat 2021-60 - services professionnels en architecture, plans, devis et surveillance pour chalet Ducharme, soit et est acceptée par le conseil municipal, laquelle comporte les critères suivants :
 - Compréhension et description du mandat 15 %
 Expérience et compétence de la firme dans des mandats similaires 20 %
 Méthodologie, échéancier et capacité de mise en œuvre
 Expérience et compétence de l'architecte 20 %

chargé du projet

Expérience et compétence du surveillant

15 %

Équipe et capacité de relève 10 %

TOTAL DU POINTAGE INTÉRIMAIRE 100 %

Adoptée à l'unanimité.

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2021-316

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- QUE M. Daniel Gauthier, actuellement manœuvre au sein du Service des travaux publics, parcs & bâtiments, soit et est nommé au poste de manœuvre-chauffeur audit Service, et ce, à compter du 15 juin 2021.

Son salaire et ses conditions de travail seront conformes aux dispositions de la convention collective en vigueur entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) municipaux de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN).

Adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un manœuvrechauffeur -Service des travaux publics, parcs et bâtiments



Élections du 7 novembre 2021 rémunération du personnel électoral

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2021-317

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

 QUE le conseil municipal entérine les tarifs de rémunération des officiers d'élection et du personnel de soutien devant agir au scrutin du 7 novembre 2021, le tout tel qu'il appert au rapport déposé par la présidente d'élection et greffière de la Ville daté du 14 juin 2021, lequel expose les rémunérations suivantes :

Personnel d'encadrement	2021	
Président d'élection si scrutin	10 600 \$	
Président d'élection si acclamation	7 940 \$	
Secrétaire d'élection si scrutin	7 940 \$	
Secrétaire d'élection si acclamation	6 000 \$	
Responsable de salle / Primo	760 \$	
Primo (formation)	80 \$	
Primo (montage de salle - test de communication)	80 \$	
Primo suppléant	230 \$	
Primo suppléant (formation)	80 \$	
Primo (vote des résidences) (si applicable)	410 \$	
Primo (vote des résidences) - formation (si applicable)	80 \$	
Primo (vote des résidences) - montage (si applicable)	80 \$	
Primo (vote par correspondance)	275 \$/ jour	

	2021
Adjoint au président (ressources matérielles et logistique)	2 650 \$
Adj. au président (ressources matérielles et logistique) sans scrutin	2 000 \$
Adjoint au président (liste, révision et vote itinérant) si scrutin	1 730 \$
Adjoint au président (liste, révision et vote itinérant) si acclamation	1 300 \$
Adjoint au président (technologies de l'information) si scrutin	1 730 \$
Adjoint au président (technologies de l'information) si acclamation	1 300 \$
Adjoint au président (logistique policière) formation	80 \$
Adjoint au président (logistique policière) journée de scrutin	870 \$
Adjoint au président (recrutement)	2 200 \$
Gestion du chap. XIII - (trésorière) si scrutin	2 800 \$
Gestion du chap. XIII - (trésorière) par acclamation	2 135 \$
Autres adjoints au président	760 \$

Officiers d'élection	2021
Scrutateur - scrutin	260 \$/ jour
Scrutateur - vote par anticipation	290 \$/ jour
Secrétaire - scrutin	230 \$/ jour
Secrétaire - vote par anticipation	260 \$/ jour
Membres table de vérification (pour chacune des 3 fonctions)	170 \$/ jour
Préposé à l'accueil	170 \$/ jour
Constable spécial	170 \$/ jour
Constable spécial - chauffeur	220 \$/ jour
Officiers réservistes	55 \$
Participation à la formation (pour toutes les catégories)	35 \$

Vote par correspondance (adaptation du vote itinérant)	2021
Scrutateur - Vote par correspondance	260 \$/ jour
Secrétaire - Vote par correspondance	230 \$/ jour
Formation - Vote par correspondance	35 \$

Commission de révision	2021
Président	1 100 \$
Vice-président	810 \$
Membre réviseur	810 \$



RÉSOLUTION 2021-317 (suite)

Huissiers	Selon entente avec le profession	nnel
Soutien au quartier g		2021
Commissionnaire (jou	r du scrutin)	245 \$
Commissionnaire (acc	ueil du matériel électoral)	60 \$
Accueil-téléphonie (jo	our du scrutin)	245 \$
Préposés aux résultat	S	76 \$
Aide-enquêteur et rec	enseurs spéciaux	24 \$/h
Aide-générale au bure	eau du président d'élection	24 \$/h
Coordination du recru	tement et de la logistique	24 \$/h

- QUE l'ensemble des tarifs décrétés par la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions antérieures à ce sujet.
- QUE ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter de tout scrutin ou référendum municipaux à compter de la présente adoption.

Adoptée à l'unanimité.

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

RÉSOLUTION 2021-318

CONSIDÉRANT l'importance accordée aux boîtes à lire par les citoyens de la Ville de Sainte-Thérèse ;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par Mme Anne-Marie Larochelle, du Service de la culture et des loisirs, à cet égard.

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- QUE le préambule fasse partie des présentes.
- **D'AUTORISER** l'acquisition et l'installation de huit (8) nouvelles boîtes à lire auprès du fournisseur *Kadri-Métaux* pour un montant de 2 633,56 \$ l'unité plus taxes applicables conformément aux recommandations citées au préambule des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

Ajout de nouvelles boîtes à lire



11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Loi concernant la lutte contre le tabagisme

RÉSOLUTION 2021-319

CONSIDÉRANT l'article 32 de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (RLRQ, c. L-6.2) (ci-après la « loi »), lequel permet à une municipalité locale de nommer des personnes ou identifier des catégories de personnes pour remplir les fonctions d'inspecteur ou d'analyste pour l'application des chapitres II et III de cette même loi ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour la municipalité de nommer le personnel policier de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville afin de permettre à la Régie de jouer un rôle autonome dans la prévention et l'application de cette loi.

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **DE NOMMER** le personnel policier de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville pour remplir les fonctions d'inspecteur ou d'analyste en vertu de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (RLRQ, c. L-6.2).

Adoptée à l'unanimité.

- 12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- 13.- AFFAIRES NOUVELLES
- 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question



15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

RÉSOLUTION 2021-320

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

QUE la présente séance soit et est levée à 19 h 40.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffière (ou de greffière adjointe en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

Me Sylvie Trahan

Date

Greffière de la Ville

COPIE VIDIMÉE

GREFFIER VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE

18-06-2021

DATE

INITIALES DU MAIRE	
	- 200 -